

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2017

N°2017- BC-2017-1S-DAAG-08



L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 26 du mois de Janvier à seize heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

EXCUSES : M. Philippe TROUPE.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION KANNIK POUR L'ORGANISATION DU « CARNAVAL A KANNIK » DE LA DESIRADE

VU les articles L.5211-1 et suivants, L.5214 16, L.5215-26, L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 6-1-2 des statuts annexés à l'arrêté n° 2014-249 du 24 décembre 2014 ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2017 ;

CONSIDERANT l'intérêt économique et culturel que représente cette manifestation ;

CONSIDERANT, l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 23 Janvier 2017;

CONSIDERANT, le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention de 10 000,00€ (dix mille euros) à l'Association Kannik pour l'organisation du « Carnaval a Kannik » de la Désirade.

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

ARTICLE 3 : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le,

09 FEV. 2017

Et publication ou notification le,

10 FEV. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 26 janvier 2017

Pour extrait certifié conforme

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**



Jean-Pierre DUPONT